



2 mars 2024

Communiqué de presse

La « mer en débat », un débat détourné par la filière renouvelable ?

Nos associations de défense des côtes françaises participent actuellement au débat public « La mer en débat », organisé par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public), organisme officiel.

Elles s'insurgent contre la place prise dans ce débat par le "lobby" des industriels éoliens (SER, France-Renouvelables) qui tend à se substituer aux pouvoirs publics : le flou est total entre maître d'ouvrage public, soit **l'État garant de l'intérêt général**, et le **lobby industriel porteur d'intérêts particuliers**.

La publication le 29 février par le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) et France-Renouvelables de « *4 scénarios cartographiés pour mieux comprendre les enjeux de la planification* » a été immédiatement relayée par la CNDP, alors que l'État maître d'ouvrage, a publié de façon parcellaire et uniquement sur certaines façades, ses propositions de maître d'ouvrage, et n'a **toujours pas produit ses propositions pour la façade Nord Atlantique – Manche Ouest** (Bretagne, Vendée) pourtant annoncées depuis plusieurs mois.

Cette publication dans la rubrique Actualités du site officiel de la CNDP sous le titre « L'Atlas du débat » démontre un abandon de l'État au profit des développeurs privés sur le sujet de l'éolien en mer, dans son incapacité à produire le dossier du maître d'ouvrage qui est de sa responsabilité.

Par ailleurs, depuis plusieurs mois, le déséquilibre récurrent créé par des interventions quasi-exclusives des promoteurs de l'éolien en mer, le refus de poser les controverses, les biais observés dans l'animation des ateliers lors des réunions physiques ou en webinaires, sont la règle, ce qui est contraire aux principes de l'expression recherchée du public, et fausse tant la neutralité du débat que ses résultats. Où sont les Garants de la CNDP ?

Nous demandons que cette confusion des rôles cesse, que le Maître d'ouvrage assume ses responsabilités, que les pouvoirs publics fassent la part entre l'intérêt public qu'ils représentent et celui particulier des associations professionnelles et corporatistes des industriels de l'éolien.

